AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0981
FR0000074072-FS0369

4 juin 2014

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BIGBEN INTERACTIVE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 juin 2014, M. Chuc Hoang a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 mai 2014, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Maison d'Investissement MI 29[1] et Saint Gervais qu'il contrôle, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir, indirectement, 1 582 675 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 9,77% du capital et 9,66% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Maison d'Investissement MI 29	1 567 675	9,67	1 567 675	9,57
Saint Gervais SARL	15 000	0,09	15 000	0,09
Total Chuc Hoang	**1 582 675**	**9,77**	**1 582 675**	**9,66**

À cette occasion, la société Maison d'Investissement MI 29 a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Ces franchissements de seuils résultent d'une cession d'actions BIGBEN INTERACTIVE sur le marché.

[1] Anciennement dénommée Compagnie MI 29.
[2] Sur la base d'un capital composé de 16 203 616 actions représentant 16 379 171 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.